



COMMUNE DE PRANGINS

**DEMANDE D'AUTORISATION
POUR MANIFESTATION ARTISTIQUE**

(Concerts, récitals, conférences, représentations théâtrales, ballets, défilés de mannequins,
bals publics, soirées dansantes, etc.)

Manifestation :

Genre de la manifestation :

Date de la manifestation :

Heures (début et fin) prévues :

Local ou lieu de la manifestation :

Taxes d'entrée :

Un appareil à faisceaux laser sera-t-il utilisé : oui non

Si la manifestation est organisée également dans d'autres localités du canton ou de la Suisse,
prière d'indiquer ci-dessous l'itinéraire de la tournée et les dates :

Localité	Date	Localité	Date
.....
.....
.....
.....

Artistes :

Nom Prénom Date de naissance Domicile et adresse Pays d'origine

.....
.....
.....

Troupe :

Nom de la troupe :

Nombre de participants :

Chef responsable :
(Nom, prénom, origine, domicile et adresse)



COMMUNE DE PRANGINS

Important : s'il s'agit d'une troupe, prière d'annexer à la présente formule la liste des intéressés contenant les indications suivantes : nom, prénom, date de naissance, nationalité et adresse.

Organisation :

- Manifestation organisée directement par l'artiste ou la troupe.
 Manifestation organisée par un tiers (impresario, agence de spectacles) pour le compte de l'artiste ou de la troupe?

Si tel est le cas :

Impresario ou agence qui organise la manifestation :

Nom et raison sociale :

Adresse : Tél. N°

En cas d'engagement au cachet, montant du cachet : Frs

(Si plusieurs manifestations sont prévues, indiquer le cachet total pour l'ensemble des manifestations)

Remarque importante concernant les étrangers :

Les artistes étrangers qui ne sont pas au bénéfice d'un permis d'établissement (livret C) n'ont pas le droit d'exercer une activité lucrative dans le canton de Vaud plus de 7 jours sans la permission de la police cantonale des étrangers.

La présente formule, destinée au Service Manifestations de la commune de Prangins, doit être adressée au plus tard un mois avant la manifestation.

Adresse d'envoi : Donatella Orzan, service Manifestations, Commune de Prangins, La Place, CP 48, 1197 Prangins

Décision :

- La demande d'autorisation est acceptée, telle que présentée.
 La demande d'autorisation est refusée, selon les motifs suivants :

.....

.....

.....